

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****De la séance du 24 mai 2004****Présents**

Jean-Jacques GABAS, Patrice-Michel LANGLUME, Bruno MAQUART, Isabelle MARIANI, François-Xavier PRIOLLAUD, François RACHLINE.

Caroline RICCI, Antoine DETOURNE, Jean-Baptiste PREVOST, Elise DUFOURNIER, Stanislav KUBACEK, Julien BOURROUILHOU, Jean-Baptiste DABEZIES, Marc LUCAS.

Jean-Marie ALLIAUME, Pascale LECLERCQ, Samia KHELIFI.

Marie-Louise ANTONI, Jean-Paul FITOUSSI, Michel PEBEREAU, René REMOND, Jean-François SIRINELLI.

Absents ou excusés

Serge BERSTEIN (procuration Jean-François SIRINELLI), Emmanuel GOLDSTEIN (procuration Michel PEBEREAU).

Jacques ANDREANI, Marie-Pierre de la GONTRIE, Jacques REVEL, Jacky RICHARD, Jean-François TROGRIC (procuration Michel PEBEREAU).

Assistaient à la réunion

M. Richard DESCOINGS	directeur,
M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Mme Isabelle de VIENNE	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
Mme Nelly ANTOINE	représentante du recteur,
Mme Nadia MARIK	directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,
Mme Ghislaine FAU	chargée de mission, responsable de l'aide sociale,
Mme Alexia de MONTERNO	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
Mme Hélène NAUDET	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
M. Antoine CRISTAU	chargé de mission à la direction des études et de la scolarité,
Mme Cécile LECLAIR	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
Mme Silvia DA RIN PAGNETTO	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
M. Jean-Claude LESCURE	directeur de l'école de journalisme.

I.	Projet d'évolution des scolarités du diplôme de Sciences Po.	p. 2
II.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 26 avril 2004.	p. 13
III.	Echange d'informations sur des questions diverses.	p. 13

CONSEIL DE DIRECTION
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 24 MAI 2004

La séance est ouverte à 8 h 30 sous la présidence de Michel Pébereau.

I. Projet d'évolution des scolarités du diplôme de Sciences Po

a) Exposé

Laurent BIGORGNE présente le projet qui, s'il est adopté, devrait être mis en place pour la rentrée prochaine. Il tient d'abord à remercier les chargés de mission de la direction des études et de la scolarité qui ont conduit avec lui ce projet. Il remercie également les membres du Conseil de Direction, qui ont été très assidus tout au long du processus de travail en commun sur ces évolutions. Il indique que trois points structureront son propos. Le premier consistera à rappeler ce que sont les acquis de la réforme mise en œuvre depuis 1999-2000, qui a permis de positionner clairement le diplôme de Sciences Po au niveau bac+5. Il est apparu, lors des réflexions et de l'évaluation de cette réforme qu'aussi bien aux yeux des étudiants, des enseignants et des recruteurs, l'appropriation du diplôme de Sciences Po au niveau bac+5 est réussie. Aujourd'hui, plus personne ne remet en cause l'idée que Sciences Po fournit au marché du travail public ou privé de jeunes cadres diplômés au niveau master et capables d'occuper des emplois à haute responsabilité. Un autre point est clairement acquis : les étudiants dépassent aujourd'hui largement le système des sections, qui était un système cloisonné, très hiérarchisé et ne répondant pas forcément aux attentes du marché du travail. Aujourd'hui, les étudiants et les enseignants sont parfaitement aptes à lire ce qu'est le système des 23 majeures de spécialisation. Le diplôme de Sciences Po se voit reconnu dans sa formation générale tout autant que dans sa capacité à spécialiser les étudiants. Le dossier envoyé aux membres du Conseil comporte une note présentant un certain nombre de domaines, du marketing au droit des activités économiques, confortés par la réforme mise en œuvre en 2000. En outre, cette réforme a permis de développer de nouveaux domaines qui n'étaient jusque là pas enseignés à Sciences Po. Le dernier élément de l'évaluation de cette réforme est l'importance centrale des enseignements du tronc commun. Ils véhiculent, chez les enseignants, chez les étudiants et au sein de toute la communauté Sciences Po, la culture Sciences Po à travers les grands enseignements d'économie, d'espace mondial et d'enjeux politiques. Ils font des diplômés de Sciences Po des citoyens, des professionnels qui sont aptes à penser le monde et à anticiper les grandes évolutions des questions qui sont à l'œuvre dans nos sociétés. Les trois années passées depuis la réforme des scolarités ont aussi été un temps de réflexion et d'approfondissement des méthodes pédagogiques. On a constitué des équipes pédagogiques, réfléchi sur des travaux et sur des modalités d'évaluation, œuvré à faire travailler davantage les étudiants en groupe à travers les projets collectifs. Ces équipes ont travaillé avec le souci permanent que les étudiants, une fois sur le marché du travail, au sein de la fonction publique ou dans le secteur privé, soient des professionnels reconnus. Le diplôme de Sciences Po est également reconnu à l'international : depuis 2000, le nombre de candidatures d'étudiants étrangers à l'entrée en 1^{er} cycle et en cycle du diplôme n'a cessé de croître. Parallèlement, plusieurs doubles diplômes ont été créés avec des universités étrangères aussi renommées que la LSE, l'université de Saint-Gall, la School of International and Public Affairs de Columbia University, Johns Hopkins, un certain nombre d'universités en Amérique latine et plus récemment, en Europe centrale et orientale. Ces doubles diplômes ont été mis en place selon une politique très sélective. Sciences Po a choisi très

soigneusement les partenaires avec lesquels ont été créés ces programmes de doubles diplômes, qui constituent la matérialisation la plus aboutie de la politique internationale de Sciences Po.

Après ce tableau positif de la réforme de 2000 et de ses conséquences, certaines évolutions ont paru devoir être engagées à l'horizon de la rentrée prochaine. L'architecture renouvelée des formations à travers 23 majeures de spécialisation signifiait davantage de complexité dans la lisibilité de cette offre de formation, d'autant plus que ces 23 majeures coexistaient avec les DEA et les DESS, ce qui faisait un total de 37 filières de diplomation à bac+5 pour 6000 étudiants. En outre, à l'intérieur de ces majeures de spécialisation, les étudiants, toujours très créatifs, en avaient instauré une 24^{ème}, celle des étudiants sans spécialisation : 40 % des étudiants quittaient Sciences Po avec un diplôme de niveau bac+5 mais sans avoir de spécialisation. Ces étudiants risquaient à terme de brouiller l'image du diplôme de Sciences Po sur le marché du travail. Cette architecture complexe, parfois réservée à des initiés, le problème du nombre d'étudiants diplômés sans majeure, ainsi que la nécessité de faire évoluer les DEA et les DESS pour tenir compte du schéma LMD ont conduit à proposer la réforme présentée aujourd'hui, sur laquelle le Conseil devra voter. Le souci qui a présidé à cette réforme n'était pas seulement technique. Il avait trois objectifs : en premier lieu, mieux dire aux étudiants ce que serait leur formation à Sciences Po, mieux les conseiller et les orienter. Le deuxième objectif était de permettre aux enseignants d'évoluer au sein d'un cadre plus stable, leur permettant de mieux savoir à qui ils s'adressent en cours. Il est important de gérer l'hétérogénéité des publics étudiants et il est tout aussi important qu'en 4^{ème} et 5^{ème} année, les enseignants sachent quels sont les objectifs qui leur sont assignés et quels sont ceux qu'ils peuvent assigner à leurs étudiants. Le troisième objectif était de rendre le dispositif de formation de Sciences Po plus clair au public extérieur, notamment les recruteurs.

Le projet présenté aujourd'hui s'articule autour d'une offre rationalisée, avec un master de Sciences Po comportant 12 mentions qui reprennent les points forts et les secteurs de compétence sur lesquels Sciences Po est attendu. Ces 12 mentions permettront à tous les étudiants de Sciences Po de se spécialiser. En même temps, ce projet consolide les enseignements de tronc commun, (espace mondial, économie, enjeux politiques) qui permettront à des jeunes gens de continuer à penser, à s'informer, à suivre l'actualité et à être capables de la mettre en perspective. Le troisième point essentiel est que l'on demandera aux étudiants de choisir leur parcours de spécialisation dès leur entrée en 4^{ème} année. Ce sera un choix pédagogique, mais qui se retrouvera également décliné à travers le projet collectif, qui sera en relation avec la mention du master, et le choix du stage. Ce choix d'un parcours nécessitera un travail d'orientation qui doit commencer dès le 1^{er} cycle, se poursuivre tout au long de l'année à l'étranger et être particulièrement intense et clair pour les étudiants admis directement en 4^{ème} année. Le dernier élément de ce projet est l'ambition pour Sciences Po d'être très cohérent avec la carte des masters qui se dessine en Europe. La direction a audité un certain nombre des universités étrangères partenaires de Sciences Po et s'est renseignée sur les procédés de mastérisation actuellement à l'œuvre dans les meilleures institutions européennes. Il est apparu que la question des volumes horaires est très importante dans cette compétition européenne et internationale. Actuellement, le diplôme de Sciences Po compte 750 heures d'enseignement. La nouvelle carte des scolarités propose de les faire passer à un peu plus de 920 heures, par une augmentation significative des volumes horaires d'enseignements de spécialisation. Cela sera fait sans atténuer la part des sciences sociales, qui sera consolidée. Cette augmentation correspond aux volumes horaires des meilleures universités européennes partenaires et concurrentes de Sciences Po, dont les maquettes de formation comptent entre 920 heures et 1000 heures de formation sur deux ans. Il ajoute que c'est un cadre horaire que l'on connaît déjà à Sciences Po, puisque c'était le niveau horaire des meilleurs DESS de l'Institut. Sciences Po a tenu à préserver ce cadre, qui a fait toute la preuve de son efficacité ces dernières années.

Laurent Bigorgne souligne que tout ceci a été possible grâce aux équipes de la direction des études et de la scolarité, mais aussi grâce à l'effort de concertation très nourri avec les enseignants et les étudiants. Il remercie tous ceux qui les ont aidé à réfléchir sur ce projet et qui aideront à le mettre en œuvre pour la rentrée prochaine.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU le remercie. Il constate que le travail accompli est considérable. Il propose de débattre des cinq propositions de résolution qui constituent ce projet.

Marc LUCAS émet des réserves sur la concertation dont a parlé Laurent Bigorgne. Si l'information est bien allée vers les étudiants, les remarques des étudiants ont été peu prises en compte. C'est pourquoi ce projet reste insatisfaisant. Contrairement à ce qui a été écrit dans la dernière lettre d'information, SUD-CNT n'a jamais reconnu la moindre qualité à ces maquettes pédagogiques. Il est gêné par un certain nombre de points, notamment la charge horaire supplémentaire, qui remet en cause la possibilité de faire un double diplôme en dehors de ceux organisés par Sciences Po ou de travailler. Alors que Laurent Bigorgne a affirmé que les sciences sociales ne seraient pas remises en cause, le droit est imposé à tous ceux qui n'en ont jamais fait, ce qui remet en cause la sociologie, l'histoire et la science politique. Par ailleurs, il doute que le cloisonnement et la hiérarchisation des mentions puissent être changés par cette réforme. Enfin, le fait de ne plus pouvoir être diplômé sans mention lui semble être contraire à la liberté des élèves. Il insiste sur le mépris dont on a fait preuve envers les élus étudiants pendant l'élaboration de cette réforme.

Bruno MAQUART demande si on a une idée de la répartition des élèves entre ces 12 mentions. Y aura-t-il un moyen de la réguler ?

Jean-Baptiste DABEZIES indique que l'UNI se réjouit d'une réforme qui va dans le bon sens et qu'elle réclamait depuis un certain temps. Cette réforme permet une clarification de la scolarité, avec une lisibilité accrue du diplôme et une véritable spécialisation sur quatre semestres. Cela constitue une avancée incontestable. L'UNI reste cependant vigilante sur quelques points, notamment sur d'éventuels risques de rigidité et sur l'ambition de rester dans les métiers de Sciences Po. Pour les quelques cursus qui prévoient une sélection à l'entrée, il ne saurait y avoir de *numerus clausus* inflexible. De manière plus importante, les étudiants doivent être véritablement conseillés, voire accompagnés dans le choix des mentions et le cas échéant, pour un éventuel changement de mention si cela s'avère nécessaire après le 1^{er} semestre. Il demande des précisions sur le dispositif qui sera mis en place pour traiter les cas des étudiants souhaitant changer de spécialisation en cours de scolarité. Par ailleurs, l'UNI avait proposé en groupe de travail de mettre en place une fiche d'évaluation relative à tous les enseignements, qui permettrait de mieux suivre les aspirations des étudiants, pour compléter les actuelles fiches qui évaluent les enseignements séparément. En ce qui concerne les maquettes pédagogiques, le volume horaire permet une complète spécialisation. L'UNI note cependant la limitation du temps accordé à la vie extra-universitaire, notamment la vie associative, qui est importante à Sciences Po. Les enseignements d'ouverture ont l'avantage d'être spécialisés. Mais l'UNI aurait préféré que l'on privilégie plutôt la spécialisation des projets collectifs, qui est déjà réalisée dans un certain nombre de mentions. Les enseignements d'ouverture permettaient une certaine ouverture en dehors du cursus classique et une diversification du public étudiant. Certains étudiants regrettent que cela disparaisse. Il faudra suivre attentivement l'évaluation par les étudiants de la nouvelle formule des enseignements d'ouverture l'année prochaine. Enfin, les enseignements de langues sont limités au tronc commun pour plusieurs mentions, puisque la possibilité d'avoir un enseignement d'ouverture en langue étrangère disparaît dans certaines mentions. Il demande si on prévoit en contrepartie une multiplication des conférences de méthode en langues dans le tronc commun.

François-Xavier PRIOLLAUD demande si des études ont été réalisées sur l'accès au marché du travail des 40 % de diplômés sans spécialisation. Il veut savoir si ces étudiants ont cherché ailleurs une spécialisation après le diplôme, par exemple dans des DESS comme ceux de Sciences Po. Il demande quelle est l'articulation entre le master de Sciences Po et les DESS, puisqu'il n'y a plus d'intérêt à faire un DESS après un master qui sera très spécialisé.

Patrice-Michel LANGLUME a d'abord une question de forme. Dans la première proposition de résolution, il est écrit : « le cycle du diplôme de l'IEP de Paris (4^{ème} et 5^{ème} années d'études – niveau master) ». Il demande ce qui est donné au terme des trois premières années. Cela s'appellera-t-il le diplôme de l'IEP, puisque le diplôme attribué à l'issue de la 5^{ème} année sera un master ? C'est un point important de communication vis-à-vis de l'extérieur. Il rappelle que lorsque l'on a discuté de ces masters, on a précisé qu'il serait possible aux étudiants d'aller faire un master ailleurs au terme de

trois années. Pour cela, ils doivent bien obtenir un titre après trois ans. Par ailleurs, les propositions de résolution présentées aujourd'hui ne traitent pas des conditions d'admission en master. Il demande s'il y aura une autre résolution sur les conditions d'admission.

Pascale LECLERCQ fait remarquer que la proposition de résolution n°3 prévoit que « la scolarité du diplôme est organisée sur quatre semestres comportant 14 semaines chacun. » Or une des maquettes pédagogiques prévoit un cas où elle se déroulera sur cinq semestres. Elle demande des précisions.

Jean-Baptiste PREVOST souhaite réagir aux propos de Patrice-Michel Langlumé sur le diplôme à bac+3. Il rappelle que c'est une revendication de l'UNEF très importante pour les étudiants, ainsi qu'une nécessité politique pour que l'offre de formation de Sciences Po soit en cohérence avec l'espace européen d'enseignement supérieur. L'initiative intergouvernementale lancée à la Sorbonne en 1998, suivie par le processus de Bologne, a posé les axes directeurs suivants pour la construction de l'espace européen d'enseignement supérieur : une architecture des études supérieures fondées sur trois grands niveaux, la licence, le master et le doctorat, correspondant respectivement aux niveaux bac+3, bac+5 et bac+8. La réforme LMD est une avancée notable pour les étudiants européens en permettant d'harmoniser les offres de formation. Il est surprenant et gênant que Sciences Po soit à l'avant-garde de la réforme LMD au niveau français tout en refusant de créer un diplôme à bac+3. Les étudiants n'ont aucune possibilité de reconnaissance de leur parcours en 1^{er} cycle de Sciences Po, qui devrait théoriquement leur donner la possibilité de suivre un master dans une autre université. La Commission européenne a d'ailleurs précisé que l'offre de formation au niveau européen reposait sur un système de deux cycles, le premier cycle, utile pour le marché du travail, étant d'une durée d'au moins trois ans. En outre, l'arrêté du 23 avril 2002 positionnait clairement le premier niveau d'études supérieures en France à bac+3. On pourrait donc espérer que Sciences Po, soucieux de valoriser la lisibilité de sa formation et la mobilité de ses étudiants, aille au bout de sa logique. Cela permettrait aux étudiants de Sciences Po venant de 1^{er} cycle et n'étant pas admis dans le master de Sciences Po de leur choix, certaines mentions étant sélectives, de postuler ailleurs. Cela pourrait constituer un bon moyen de développer des échanges et des partenariats avec les autres IEP. Une telle coopération universitaire profiterait à tous et en premier lieu aux étudiants de l'IEP de Paris. Il rappelle que la Conférence des Présidents d'Universités avait estimé qu'il était nécessaire d'intégrer les formations des IEP dans le cadre du système LMD

Julien BOURROUILHOU souhaite préciser la position d'InterZaide, qui a participé aux différents groupes de travail sur la réforme des scolarités. La question de la diplômation à bac+3 avait effectivement été abordée. Il fait remarquer qu'il est possible de trouver une alternative au diplôme en organisant des équivalences, à supposer que des étudiants de Sciences Po, admis après une sélection sévère, contrairement aux élèves des universités, souhaitent quitter l'Institut après trois années pour suivre un master dans une université. Il n'est pas sûr que ces étudiants soient assez nombreux pour qu'il soit nécessaire de créer une diplômation à bac+3. Sciences Po a actuellement un système qui oblige à obtenir le diplôme au niveau master. Il est plutôt favorable à une consolidation de la réforme qui fait passer Sciences Po d'un système de majeures à un système de master avec mentions, notamment parce que c'est une rationalisation d'une diversité des cursus qui n'avait pas tellement de justification au regard du nombre important d'étudiants qui ne choisissaient pas de spécialisation, l'offre de formation manquant parfois de lisibilité. Il pense que pour les cinq prochaines années, il est préférable de maintenir un système pérenne et lisible, quitte à poser à nouveau dans quelques années la question des équivalences, en ayant eu un certain nombre d'échanges avec les universités partenaires de Sciences Po. Il souligne la difficulté qu'a Sciences Po à défendre sa formation auprès d'universités qui ont une certaine culture et qui sont très fières de leurs formations de 1^{er} cycle. La question est intéressante, mais difficile à résoudre en une séance du Conseil de Direction. Il propose que le groupe de travail continue à émettre des propositions pour le futur, mais que cela n'obère pas à court terme la réflexion sur la mise en place de cette réforme en septembre.

Michel PEBEREAU souhaite faire une observation sur la résolution 1, selon laquelle « Les présentes résolutions annulent et remplacent les résolutions votées par la Commission paritaire du 21 juin 1999 et le Conseil de Direction du 28 juin 1999. » Il pense que cela devrait être « les résolutions votées par le Conseil de Direction du 28 juin 1999 après avis de la Commission paritaire du 21 juin 1999. »

Richard DESCOINGS répond à Patrice-Michel Langlumé que ces résolutions ne traitent pas des admissions parce que les règles d'admission en 4^{ème} année ne changent pas : les élèves qui achèvent avec succès leur 3^{ème} année passent en 4^{ème} année et les procédures d'admission directe en 4^{ème} année pour les candidats extérieurs restent les mêmes. Ces résolutions se focalisent sur l'organisation et le contenu du master. Il répond à François-Xavier Priollaude que les DESS disparaîtront et seront intégrés en 4^{ème} et 5^{ème} année. C'est une des manières de simplifier l'offre de formation de Sciences Po.

En ce qui concerne la diplomation à bac+3, il rappelle que dans son histoire, Sciences Po n'a jamais délivré deux diplômes. Le choix de délivrer deux diplômes d'établissement à deux niveaux distincts serait un choix dont il faudrait mesurer les conséquences. Il croit qu'il faudra savoir estimer le degré de connaissance du nouveau système. Le Conseil de Direction est naturellement composé de personnes qui savent exactement comment fonctionne le système actuel. Mais si on interroge de nombreux anciens élèves, des recruteurs d'entreprises et même d'administrations publiques, tous ne savent pas encore que Sciences Po est passé à un diplôme de niveau bac+5. Avant de proposer deux diplômes, il faudra expliciter la différenciation et vérifier que Sciences Po est suffisamment fort par rapport aux recruteurs pour prendre ce qui peut être un risque dans un premier temps. Il faut être sûrs que les habitudes de considérer que Sciences Po est un diplôme de niveau bac+3 ne sont plus à l'œuvre, sous peine pour l'Institut d'être tiré vers le bas. Dès que l'on aura consolidé l'idée que le diplôme de Sciences Po est de niveau master, on pourra réfléchir. La réflexion devra suivre deux axes. En premier lieu, il faut envisager quelles conséquences une telle décision aurait dans le reste de l'enseignement supérieur en France. C'est un problème majeur pour les IEP de province, qui soit sont restées à un diplôme de niveau bac+3, soit sont passées à un diplôme de niveau bac+4. Ils se trouvent aujourd'hui dans une situation délicate, puisqu'ils sont complètement en dehors du schéma LMD. Tout l'effort des IEP de province est de tenter d'obtenir la possibilité de délivrer un diplôme d'établissement de niveau bac+5. Jusqu'à présent, ces efforts ont été vains parce que ni les universités, ni le ministère de l'Education nationale ne veulent en entendre parler. L'opposition des universités est due au fait que jusqu'à présent, la sélection à l'université se faisait exclusivement entre le niveau maîtrise et le 3^{ème} cycle – DEA et DESS. Avec l'introduction du système LMD, les universités n'ont pas le droit de sélectionner à l'entrée en 1^{ère} année de master et, bien qu'elles en aient le droit, elles ne pourront sociologiquement pas sélectionner entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année de master : si on prend 100 étudiants dans une filière de master, on ne peut pas expliquer à 80 % d'entre eux qu'ils ne passeront pas en 2^{ème} année de master. Or aujourd'hui, les DEA et les DESS accueillent des effectifs compris entre 20 et 35 étudiants par formation. Les universités sont en train de s'apercevoir que soit le refus juridique, soit l'impossibilité matérielle de leur sélection risquent de mettre en cause leur plus grande réussite, à savoir les DESS et une partie des DEA. Dans ce contexte, l'idée que les IEP, qui peuvent sélectionner leurs élèves à tous les niveaux d'entrée, puissent délivrer un diplôme de niveau master viendrait aggraver la situation en termes de sélection dans les meilleures filières telle qu'elle est organisée dans les universités. La Conférence des Présidents d'Universités est donc hostile à ce que les IEP puissent diplômer à bac+5. Dans tous les organigrammes que l'on peut voir aujourd'hui pour les universités qui entrent dans le LMD, les IEP sont limités à quatre ans. Les élèves de ces IEP ne peuvent obtenir comme diplôme d'établissement qu'un diplôme à bac+4. Pour obtenir un master, ils doivent accomplir une année supplémentaire dans un master de l'université. Dans ce contexte, si l'IEP de Paris décide de diplômer à bac+3, il est certain que cela fera chuter l'ensemble des IEP à bac+3. Il y aura donc une hiérarchie officielle entre les IEP de province et l'IEP de Paris. Sciences Po peut tout à fait aller dans ce sens. Mais cela entraînera un décrochage certain des IEP de province par rapport à l'IEP de Paris. Si on décide de créer un diplôme à bac+3, il faudra intégrer ces répercussions dans la réflexion. Richard Descoings et René Rémond en ont déjà discuté avec les directeurs d'IEP lors de rencontres trimestrielles. Ils ont unanimement demandé à Sciences Po d'éviter cette décision. Sciences Po n'est pas contraint par cette unanimité, mais la décision prise devra être soigneusement pesée, en sachant qu'elle aura des conséquences sur les institutions et sur les élèves des IEP de province.

Le deuxième axe de réflexion nécessaire concerne les conséquences internes de la création d'un diplôme à bac+3. Si on diplôme les étudiants à bac+3, il n'y aura aucun problème de régulation des flux d'étudiants entre les 12 mentions du master. Est-il dans l'intérêt des étudiants d'obtenir un diplôme à bac+3 qui ne sera pas très visible et compréhensible sur le marché du travail, qui tirera vers le bas l'image de Sciences Po et qui conduira à une nouvelle sélection entre le diplôme de niveau

bac+3 et l'entrée dans les masters ? Cela mérite réflexion. Il faudrait savoir si c'est l'objectif des élèves qui sont aujourd'hui en 1^{er} cycle que de voir se créer un diplôme intermédiaire. S'il y a un diplôme intermédiaire, il ne voit pas pourquoi il y aurait une entrée automatique en master pour les élèves venant du 1^{er} cycle de Sciences Po et une sélection pour les élèves venant de l'extérieur. En termes de légalité, il faudrait faire une étude juridique très précise sur cette question. La question de la diplômation intermédiaire, qui est une demande ancienne de l'UNEF, mérite d'être creusée. Mais il est nécessaire de savoir quelles modalités seront choisies, dans quel délai, quelles seront les conséquences pour les IEP de province et pour les étudiants de Sciences Po.

Il répond à Bruno Maquart qu'il existe déjà des méthodes de régulation du nombre d'étudiants pour certaines filières. C'est le cas des doubles diplômes. Les jurys académiques opèrent une sélection stricte parce qu'il y a de nombreux candidats alors que le nombre de places pour chaque double diplôme est faible. Le master de recherche a également une régulation, puisque les professeurs souhaitent vérifier que ceux qui s'engagent dans le master de recherche ont à la fois les qualités intellectuelles et des aspirations argumentées pour entrer dans le master. De même, l'école de journalisme aura un nombre de places limité. Cela pourra peut-être progresser, mais il faut rester prudents et trouver la bonne pondération entre la liberté de choix des élèves et une régulation qui permette de répondre de façon adéquate aux différents marchés du travail.

Patrice-Michel LANGLUME comprend qu'il faille se donner du temps pour réfléchir à la diplômation à bac+3. Il croit que l'expérience et le temps montreront que la mise en place des masters proposés aujourd'hui et la sélection pour certains masters devront conduire à donner une possibilité de sortie aux étudiants qui ne seront pas admis dans le master de leur choix. Pour éviter toute ambiguïté, il propose que la résolution 2 indique simplement que « le cycle du diplôme de l'IEP de Paris (4^{ème} et 5^{ème} années d'études) offre une formation générale... ». Son intervention est venue de la précision « 4^{ème} et 5^{ème} années d'études – niveau master ». Introduire le concept de « niveau master » sous entend qu'il y a un autre niveau.

Michel PEBEREAU souligne qu'il est important que cela soit clair pour les étudiants.

Patrice-Michel LANGLUME pense que « niveau master » sous entend qu'il y a un autre niveau.

Michel PEBEREAU fait remarquer qu'il existe un niveau doctorat à Sciences Po. Il pense que la 2^{ème} résolution doit mentionner le niveau master pour qu'il soit clair que l'on est bien à ce niveau. « 4^{ème} et 5^{ème} années d'études » permet d'explicitier les choses. Il est d'accord avec Richard Descoings sur le fait qu'il est essentiel de bien installer dans l'ensemble de l'opinion, notamment chez les recruteurs, l'idée que le diplôme de Sciences Po est à bac+5. C'est un élément fondamental en ce qui concerne la compétitivité de Sciences Po par rapport aux autres formations de niveau bac+5. Dans la mesure où la plupart des diplômés de Sciences Po qui travaillent aujourd'hui en France ou dans le monde sont de niveau bac+3 ou bac+4 selon les cas, il est extrêmement important d'installer l'idée que c'est aujourd'hui d'un diplôme bac+5. Il s'agit de tirer vers le haut les anciens élèves et non de tirer vers le bas les nouveaux. Il faudra donc attendre avant de penser à une éventuelle diplômation à bac+3.

Patrice-Michel LANGLUME comprend bien tout cela. Mais on a inscrit cette réforme de la scolarité de Sciences Po dans le cadre de la réforme LMD. Or Sciences Po offre aujourd'hui deux diplômes, le master et le doctorat. Il n'est pas convaincu que l'on soit allé jusqu'au bout de la réflexion sur cette réforme. Il est d'accord avec Richard Descoings sur le fait qu'il faut attendre. Mais il pense que Sciences Po devra un jour s'inscrire complètement dans la réforme LMD. En ne proposant que le master et le doctorat, Sciences Po crée une certaine ambiguïté.

Michel PEBEREAU répond qu'aujourd'hui, 80% des anciens Sciences Po sont diplômés à niveau bac+3 ou bac+4 selon ce qu'ils ont fait avant d'entrer à Sciences Po. Il faut inscrire dans l'esprit de tout le monde qu'ils ont un diplôme de niveau master. Pour cela, il faut éviter toute possibilité de confusion entre un diplôme de niveau licence et un diplôme de niveau master. Sur de telles questions, il faut mesurer les avantages et les inconvénients de toute solution, sachant qu'aucune n'est parfaite. Mais il pense que celle qui est proposée aujourd'hui donne la meilleure opportunité aux anciens comme aux nouveaux élèves de valoriser au mieux leur diplôme de Sciences Po, puisqu'il n'y en a qu'un. Il ajoute qu'en ce qui concerne les IEP de province, dans le contexte actuel, où Sciences Po paraît agressif aux IEP de province, il est inutile d'en rajouter dans ce domaine. Puisqu'ils ne sont pas

favorables à une diplomation intermédiaire de Sciences Po pour des raisons objectives, il faut être prudents du point de vue de la politique générale de Sciences Po par rapport aux autres établissements.

François RACHLINE propose de modifier la résolution 2, qui prévoit que le cycle du diplôme de l'IEP de Paris « offre une formation générale de haut niveau comprenant un tronc commun d'enseignements fondamentaux... ». Il pense qu'on pourrait supprimer « de haut niveau », cette précision n'étant pas nécessaire.

Isabelle MARIANI se joint à cette demande.

Michel PEBEREAU est d'accord. Cela permettrait de changer ce qui gêne Patrice-Michel Langlumé dans cette résolution, qui pourrait être formulée ainsi : « Le cycle du master de l'IEP de Paris (4^{ème} et 5^{ème} années d'études) offre une formation générale de niveau master comprenant un tronc commun d'enseignements fondamentaux... ».

Jean-Paul FITOUSSI estime qu'il y a une raison supplémentaire pour laquelle il est difficile d'imaginer aujourd'hui un diplôme de niveau licence : le 1^{er} cycle n'a pas été conçu comme étant autonome et cohérent. Il faudrait complètement le modifier pour aboutir à ce résultat. De surcroît, ce que Sciences Po avait anticipé était le master et non la licence, pour ajouter de la cohérence à l'ensemble de la formation. Il y a longtemps que l'on s'était rendu compte qu'en trois ans, on ne parvenait pas complètement aux résultats que l'on souhaitait pour Sciences Po en tant que grand établissement universitaire européen. Voilà pourquoi la formation est passée à cinq ans.

Michel PEBEREAU précise qu'on n'y parvenait pas pour tout le monde, alors qu'avec cinq ans, on a vocation à y parvenir. Mais les anciens diplômés étaient naturellement du niveau adéquat.

Jean-Paul FITOUSSI ajoute que ce nouveau système a l'insigne avantage de ne pas faire modifier à Sciences Po ses modes de recrutement, alors que les universités vont être mises à rude épreuve dans le passage au nouveau système. Il ignore comment elles pourront s'en sortir. La crainte émise par l'ensemble des milieux universitaires est celle d'un véritable abaissement du niveau. La 5^{ème} année était le lieu de la sélection, ce qui risque de disparaître. Il y aura deux catégories d'établissements universitaires : ceux qui posséderont et ceux qui ne posséderont pas. Il ne faut pas concourir à l'opacité en créant deux niveaux de diplôme à Sciences Po.

Michel PEBEREAU souligne que dans le même temps, les grandes écoles se sont toutes adaptées au bac+5.

Antoine DETOURNE pense que la question de la diplomation à bac+3 se pose avec acuité parce qu'un étudiant en 1^{ère} ou 2^{ème} année à Sciences Po peut viser un master où il ne sera pas admis du fait de la sélection à l'entrée de certains masters de Sciences Po. Il peut donc se retrouver obligé de passer le diplôme dans une mention qui ne correspond pas à son choix initial. Il faudrait qu'il ait la possibilité de postuler à des masters en dehors de Sciences Po, ce qui suppose d'avoir un diplôme d'équivalences. Par ailleurs, il pense qu'il y a eu un véritable problème de démocratie étudiante dans l'élaboration des maquettes et de la mastérisation. A première vue, on constate qu'il y a eu de nombreuses réunions. Mais il ne faut pas confondre information et concertation. Il est vrai que chacun doit tenir son rôle et il ne conteste pas que la direction et les enseignants doivent avoir un rôle moteur dans ce genre de réforme, qui est fondamentale pour l'IEP de Paris. Mais à chaque réunion du groupe de travail, les orientations étaient prédéfinies et il n'y avait aucune marge de manœuvre et aucune discussion possible. Le choix implicite qui est fait est celui de la négation de l'intérêt des opinions et propositions des élus étudiants pour une réforme aussi essentielle. Il a en outre été marqué par le fait que cette réforme introduit une sélection à l'entrée de certaines filières. Les raisons qui justifient l'introduction de cette sélection lui semblent étranges, puisque ce sont les mêmes qui justifient la sélection comme la non sélection. Ainsi, à l'entrée de quatre mentions du master, la sélection est justifiée par l'étroitesse du marché du travail dans le secteur concerné. Or les mentions pour lesquelles il y a sélection et celles pour lesquelles il n'y en a pas sont parfois comparables en termes de taille du marché du travail. Par exemple, un étudiant qui passera son master en management de la culture et des médias n'aura pas été sélectionné et se retrouvera sur un marché du travail très étroit, alors qu'un étudiant ayant obtenu un master de recherche avec la mention sociologie ou un étudiant ayant son master en urbanisme auront été sélectionnés à l'entrée, alors que les marchés du travail

concernés ne sont pas plus étroits que celui des médias. La sélection à l'entrée de certains masters pose un autre problème, qui est le risque d'autocensure. Il ne veut pas aborder aujourd'hui le débat sur la démocratisation de Sciences Po et sur l'égalité des chances à l'entrée, mais en mettant en place de nouvelles sélections à l'intérieur de Sciences Po, on risque de porter préjudice aux étudiants issus des catégories les plus défavorisées. Il admet que le pourcentage important d'étudiants qui passaient le diplôme sans majeure posait problème. Cependant, faire en sorte que les formations soient plus professionnalisantes et les parcours plus cohérents est une chose, mais c'en est une autre que de restreindre la liberté de choix des étudiants au sein de ces masters. Peut-être qu'une voie médiane aurait pu être trouvée si les élus étudiants avaient été davantage écoutés. Cette réforme des masters est exemplaire de la situation actuelle à Sciences Po. Petit à petit, Sciences Po évolue énormément. En 2003-2004 il y a eu la création de l'école de journalisme, cette réforme des masters et un nouveau régime de droits de scolarité. L'UNEF aimerait savoir vers quoi évolue Sciences Po. Ce qui distingue la réforme du «bougisme», c'est que dans la réforme, on sait ce vers quoi on tend. Il ne pense pas que Sciences Po fasse du «bougisme», mais estime qu'il faudrait afficher clairement les débats et dire ce que les Conseils veulent faire de Sciences Po. Aujourd'hui, il y a un véritable risque que Sciences Po se transforme en conglomérat de formations, aujourd'hui avec une école de journalisme, demain avec une école de relations internationales et d'autres écoles où les droits de scolarité et les procédures de sélection seraient différenciés. Dans ce cas, quelle serait la cohérence de la communauté universitaire, étudiante et salariée de Sciences Po ? Comment ces évolutions peuvent-elles être mises en place ? Ces débats sont fondamentaux. La réforme des masters présentée aujourd'hui comporte beaucoup d'aspects positifs, mais l'UNEF ne veut pas donner de blanc-seing à la direction alors que des évolutions majeures sont progressivement mises en place. L'UNEF prend donc la responsabilité de voter contre cette réforme malgré ses nombreux aspects positifs, parce qu'elle a depuis longtemps émis des inquiétudes qui n'ont pas reçu de réponse. Il est important d'exprimer cette préoccupation devant le manque de démocratie étudiante.

Isabelle MARIANI tient à s'exprimer sur les remarques d'Antoine Détourné et à se dissocier fortement de celles qu'il a faites en matière de concertation. Elle a déjà entendu ces arguments au cours des groupes de travail dans lesquels des membres de la direction et des élus étudiants ont eu des échanges. Visiblement, les arguments de la direction n'ont pas convaincu les élus de l'UNEF, mais cette concertation a bien eu lieu. Elle a été longue et difficile et a abouti au résultat présenté aujourd'hui. En ce qui concerne la sélection dans les masters, il faut parfois décider d'adapter un master à la spécificité du marché du travail auquel il s'adresse. C'est le cas de l'école de journalisme. Elle craint qu'Antoine Détourné n'ait pas compris la spécificité du master de management de la culture et des médias. Elle aimerait donc que les représentants de la direction clarifient ce qu'est ce master, qui n'est en aucun cas une seconde voie pour les étudiants qui auraient échoué à l'entrée en école de journalisme, comme l'ont affirmé certains étudiants en groupe de travail. Tout le monde ne rêve pas de devenir journaliste. Certains étudiants rêvent de faire de la télévision, du cinéma, des dessins animés, ont une autre vision des choses et ne se présenteront pas à l'école de journalisme. Pour ce qui est du «bougisme» de Sciences Po, elle pense que ce «bougisme» est à encourager plutôt qu'à déplorer, parce qu'il montre le constant souci de Sciences Po de s'adapter au monde et à ses réalités.

Jean-Paul FITOUSSI croit que la préoccupation exprimée par Antoine Détourné est tout à fait légitime. Il faut savoir quelle est l'ambition générale d'une réforme et savoir jusqu'où on veut aller. Or il y a bien une cohérence dans ces projets. L'ambition et l'objectif de Sciences Po ont été répétés à de multiples reprises. La présence du souci de cohérence est attestée par le fait que le mode de sélection principal n'est pas modifié. Les examens d'entrée en 1^{ère}, 2^{ème} et 4^{ème} année restent les mêmes. Il y a simplement le souci de ne pas faire perdre du temps aux étudiants et de ne pas les inciter à poursuivre des spécialisations pour lesquelles ils n'ont pas les bases. Il donne l'exemple du master de recherche en économie. Il est clair que s'il n'y a pas un minimum d'orientation et de discussion avec les étudiants candidats à ce master, soit il perdra sa qualité de master de recherche, soit les étudiants qui s'y inscriront feront fausse route. Dans un contexte où on a maintenu un des principes fondateurs de Sciences Po, qui est celui de l'hétérogénéité du recrutement, il y a aussi le souci de délivrer le meilleur diplôme à ceux qui en ont les plus grandes capacités. L'objectif qui se trouve derrière tout cela est de faire de Sciences Po une des meilleures universités sur la scène mondiale.

Jean-Jacques GABAS indique qu'il est lui-même universitaire, ce qui lui permet de comparer ce qui se passe à Sciences Po et ce qui se passe dans les universités. Il lui semble que la gestion même de la mise en place du LMD est de nature complètement différente. Sciences Po a une chance qui n'a pas été prise à l'université, qui est celle de la pluridisciplinarité dans les masters qui ont été mis en place. Si on regarde ce qui se passe dans toutes les universités, notamment parisiennes, il y a un ancrage disciplinaire très fort. Il estime que c'est une grave erreur pour le futur de ces masters, pour leur qualité et pour leur ouverture possible sur le marché du travail. Par exemple, en ce qui concerne les carrières internationales et les métiers du développement, toutes les universités européennes s'orientent vers des *development studies* en deux ans. Les universités américaines font la même chose. En France, alors qu'il y a actuellement 150 DEA et DESS traitant du développement toutes disciplines confondues, la plupart vont fermer à l'horizon 2005. Ils seront intégrés dans des disciplines majeures comme l'économie et la science politique. Il n'y aura plus d'affichage en termes de développement. Par ailleurs, certains élus étudiants ont déploré le manque de concertation dans l'élaboration de cette réforme. Il ne peut parler à leur place, mais il peut dire que la concertation, en ce qui le concerne, a été réelle. Il y a eu une véritable discussion entre les enseignants et la direction de la scolarité. Les maquettes pédagogiques présentées aujourd'hui ne tombent pas du ciel.

Bruno MAQUART pense que la réponse à la question de savoir où va Sciences Po n'est pas dans cette salle. Elle est chez les étudiants qui suivront ces scolarités dans les prochaines années et elle est sur le marché du travail. Si les recruteurs comprennent et apprécient la formation offerte par Sciences Po, ils continueront à embaucher ses diplômés. Que Sciences Po bouge, il le faut. On verra avec le temps s'il bouge dans la bonne direction. L'établissement s'adaptera comme il l'a toujours fait. Il n'y a pas ici beaucoup d'employeurs qui s'expriment à ce titre. Il est élu enseignant, mais il est également amené à recruter des diplômés dans le cadre de son activité professionnelle. Il ne recevrait pas un étudiant qui sortirait de Sciences Po avec un diplôme à bac+3 pour se présenter sur le marché du travail. Il se poserait beaucoup de questions sur un étudiant qui, après trois ans à Sciences Po, serait allé dans une autre université pour y suivre un master. Il faut garder à l'esprit la réaction des recruteurs si on réfléchit à la possibilité d'une diplomation à bac+3.

Patrice-Michel LANGLUME regrette que l'UNEF vote contre cette réforme au nom de la démocratie étudiante. Le débat qui a lieu aujourd'hui montre que le Conseil de Direction est au final l'endroit où s'exerce la démocratie à Sciences Po. Tous ont pu s'exprimer aujourd'hui, comme cela a été le cas dans les groupes de travail.

Jean-Baptiste PREVOST souhaite revenir sur certains points. Il y a une incompréhension devant la position de l'UNEF de la part de certains membres du Conseil de Direction. L'UNEF, en groupe de travail et au cours de cette séance du Conseil, a souligné les avancées pédagogiques certaines que présente cette réforme des masters. Il n'est pas d'accord avec les élus de SUD sur le fait que cette réforme ne comporte aucune avancée. La pluridisciplinarité, notamment en matière de recherche, est très importante. Il est regrettable que certaines universités françaises soient en retard sur cette question. L'UNEF a la chance de pouvoir porter un projet global qui concerne aussi les universités et la pluridisciplinarité est un des éléments qu'elle défendra pied à pied dans les universités. L'aspect professionnalisant de certains masters est également une excellente chose. Mais le déficit de concertation et de dialogue social n'est pas la seule raison pour laquelle l'UNEF votera contre ce projet. L'UNEF estime que cette réforme comporte des reculs importants pour les étudiants, notamment à cause de la sélection à l'entrée de certaines filières, qui risque d'avoir des conséquences importantes à terme. Dès octobre 2003, lors de la réunion sur les majeures de spécialisation, l'UNEF avait demandé une vraie discussion sur les principes directeurs de la réforme. Deux groupes de travail sur cette question se sont réunis en novembre, mais cela s'est fait parallèlement aux réunions des équipes pédagogiques sur le contenu des masters. Le projet a été ficelé en groupe de travail, mais la préparation des maquettes pédagogiques a eu lieu auparavant. L'UNEF aurait aimé être associé à ce processus de préparation. Avec ce projet, on assiste à une balkanisation progressive de Sciences Po. Petit à petit, Sciences Po comprendra des écoles ultra-sélectives, dont l'école de journalisme est un exemple parfait, qui disposeront de gros moyens financiers et humains et qui ne concerneront qu'une minorité d'étudiants. A côté de ces écoles, il y aura des masters « poubelles », qui seront ouverts à la majorité des étudiants et qui ne bénéficieront pas de moyens aussi importants que les filières d'élite. L'UNEF s'oppose à cette scolarité à deux vitesses pour les étudiants de Sciences Po, qui constitue un

recul majeur et qui ne se justifie pas. Les étudiants rencontrés par l'UNEF ont exprimé de fortes inquiétudes quant à cette réforme et quant à la possibilité de mener les études de leur choix. La direction a bien entendu ces inquiétudes. Mais la semaine dernière, la direction a organisé une réunion d'information des étudiants sur une réforme qui n'est pas encore votée. L'UNEF conteste fortement cette méthode de dialogue social. La démocratie étudiante ne signifie pas que la direction s'adresse directement aux étudiants en passant par dessus les élus. Les élus étudiants agrègent les demandes des étudiants. Ils s'opposent à la façon dont a été conduit le dialogue social sur cette réforme depuis quelques mois. L'UNEF a émis des propositions pour répondre aux inquiétudes des étudiants, mais il n'en a pas été tenu compte en groupe de travail. Jean-Baptiste Prévost précise à Bruno Maquart qu'il n'estime pas qu'un diplôme à bac+3 est suffisant pour se présenter sur le marché du travail. Mais Sciences Po est dans le cadre européen d'une réforme 3-5-8, à laquelle les IEP de province viendront un jour ou l'autre. La position de l'UNEF n'est pas de dire que trois ans d'études supérieures suffisent. Mais une diplomation à bac+3 permettrait aux étudiants de suivre un master dans une autre université s'ils le souhaitent.

Marc LUCAS tient à préciser la position de SUD-CNT. Il reconnaît le travail qui a été fait dans les réunions pédagogiques et il reconnaît que des gens y ont passé du temps, mais il conteste les orientations pédagogiques de l'Institut. Le projet pédagogique de Sciences Po étant vicié à la base, SUD-CNT doute fort qu'un changement de maquettes pédagogiques améliore quoi que ce soit. Un établissement qui dispense à ses élèves un cours comme celui d'espace mondial ne mérite même pas le nom d'établissement d'éducation, et encore moins de grand établissement d'enseignement supérieur. Une amélioration du contenu pédagogique ne saurait se faire sans un renouvellement massif du corps enseignant de l'établissement, qui a fait de l'amateurisme sa vertu cardinale et de l'ennui son seul apport didactique.

Michel PEBEREAU lui répond que s'il estime qu'il n'a pas sa place à Sciences Po, personne ne l'a contraint à y entrer. Le Conseil de Direction est une assemblée sérieuse et il le prie de bien vouloir être sérieux ou de s'abstenir d'intervenir.

Marc LUCAS demande s'il n'a pas droit à la parole.

Michel PEBEREAU lui répond qu'il a droit à la parole, sous la réserve de ne pas insulter les enseignants qui sont ici.

Richard DESCOINGS est très préoccupé d'une chose. On constate depuis quelques années une moindre participation des étudiants aux élections étudiantes. S'ils savaient qu'un de leurs élus dort en Conseil de Direction plutôt que de les représenter, ils auraient sans doute la même réaction qu'ont parfois les citoyens français **devant certaines assemblées parlementaires (? enregistrement pas clair)**.

Jean-Marie ALLIAUME souhaite revenir sur la question de la sélection dans les anciens 3^{èmes} cycles. Si on prend la longue durée, on peut constater, chiffres en main, que Sciences Po a constamment fait un effort pour augmenter significativement le taux d'admission des élèves de Sciences Po. Il se souvient d'une époque où il n'était pas rare de trouver dans une promotion d'admis en 3^{ème} cycle seulement un ou deux diplômés de Sciences Po. Les meilleurs cycles supérieurs de Sciences Po ne recrutaient parfois pas plus de 20 % d'étudiants venant du cycle du diplôme. La situation a changé considérablement au début des années 90. Le DEA d'études politiques a fini par recruter jusqu'à 45-50 % d'étudiants venant du cycle du diplôme, ce qui constitue un effort considérable. Cet effort se poursuit. Dans l'actuelle école doctorale, depuis 1997, 66% des diplômés de Sciences Po qui se sont présentés ont été admis. Quant aux 34% restants, il s'agissait en grande partie de candidatures de pure forme. Le taux de rejet des étudiants venant de Sciences Po est en fait réduit. Les choses sont allées dans le sens d'un plus grand rapprochement entre le cycle du diplôme et les 3^{èmes} cycles. Il ajoute que les anciens DESS intégrés dans le master de Sciences Po et le master recherche vont offrir dans certains cas des cartes pédagogiques qui vont faciliter l'admission d'un plus grand nombre d'élèves venant de Sciences Po. Si la sélection dans certaines filières de master peut poser des problèmes réels dont il est indispensable de discuter, il est en même temps acquis qu'une évolution positive se confirme aujourd'hui. L'ancien DESS d'urbanisme s'engage à doubler le nombre d'étudiants de Sciences Po qu'il admet, ce qui n'est pas facile. C'est un élément important de la discussion.

Antoine DETOURNE pense qu'il est intéressant que ce débat ait eu lieu et qu'il ait permis d'échanger les points de vue. Il espère ne pas avoir été caricatural ou mal compris. Malgré ce débat, un vrai problème se pose toujours. Madame Mariani a évoqué les discussions en groupe de travail sur la diplomation à bac+3. Il précise que pour l'UNEF, il s'agirait clairement d'un diplôme d'étape. Il ne s'agit pas d'envoyer les étudiants sur le marché du travail avec un diplôme à bac+3, mais de leur permettre de se réorienter. Le groupe de travail où cette discussion a eu lieu a été le plus constructif, même si les échanges de point de vue n'ont pas abouti à une modification du projet. Mais les autres groupes de travail consistaient en une présentation du projet par les membres de la direction et les chargés de mission, qui ont indéniablement accompli un travail important. Les élus étudiants pouvaient juste poser des questions sur le contenu et la répartition des enseignements, mais n'avaient aucune marge de manœuvre. Ce n'est pas du dialogue social. Actuellement, dans certaines universités qui passent au LMD, les étudiants influent sur les modalités de la réforme et sont regardés comme de véritables interlocuteurs.

Michel PEBEREAU souhaite faire trois remarques. En premier lieu, comme cela a été dit, il est indispensable que chaque réforme sur laquelle se prononce le Conseil s'inscrive dans un projet. Il croit que ce projet est clair. Le Conseil a eu à en débattre à plusieurs reprises. Il rappelle que l'objectif est de faire en sorte que Sciences Po devienne l'un des grands établissements d'enseignement supérieur et de recherche à la pointe de la compétition mondiale dans les prochaines années. Sciences Po est en train d'œuvrer pour cela. La réforme présentée aujourd'hui s'inscrit clairement dans cet objectif, puisqu'elle permet à Sciences Po de s'insérer dans le cadre européen d'enseignement supérieur.

En second lieu, Sciences Po souhaite donner aux étudiants des diplômes (master et doctorat) qui aient une valeur aussi élevée que possible par rapport aux diplômes que délivrent les autres organismes d'enseignement supérieur. Il est donc indispensable de faire en sorte que ces diplômes valent quelque chose quand il sont décernés. Il attire l'attention des étudiants sur le fait que beaucoup de gens hésiteraient à considérer qu'un diplôme attestant de la capacité de conduire un avion à réaction pourrait être délivré à une personne n'ayant pas une bonne vision. Par définition, on considérerait que ce diplôme n'a aucune valeur. Il est très difficile aux étudiants de comprendre qu'un certain nombre de diplômes nécessitent des aptitudes particulières. Jean-Paul Fitoussi en a donné un exemple avec le master d'économie. Il faut donc être aussi attentifs à cette question que l'est l'armée lorsqu'elle sélectionne un astronaute ou un pilote. Il rappelle que beaucoup d'enfants ont ce vœu dans la vie et n'y parviennent pas parce qu'ils n'ont pas les aptitudes requises. C'est la même chose en économie et dans d'autres disciplines. Il est du devoir d'un établissement d'enseignement supérieur comme Sciences Po de faire en sorte que la sélection permette de choisir ceux qui pourront réussir. Si on sélectionne ceux qui n'ont pas les aptitudes requises, soit ils échoueront à l'arrivée, soit on leur délivrera un diplôme inadapté. Il est du devoir de la direction de l'école et des enseignants de poser ce type de problème. Il comprend que cela soit difficile à entendre par les étudiants, parce que cela peut donner l'impression de créer une inégalité des chances. Mais il est vrai qu'il y a des inégalités des chances. Tout le monde n'a pas vocation à être Zineddine Zidane, même si beaucoup y aspirent.

Sa troisième remarque concerne la question du dialogue et de la façon dont la concertation peut conduire à des décisions. Il croit que Sciences Po s'efforce d'organiser cela au mieux. Les étudiants ont d'ailleurs reconnu que de grands progrès ont été faits au cours des dernières années. Le débat qui a eu lieu aujourd'hui au sein du Conseil montre que c'est un sujet sur lequel le dialogue est exemplaire. Lorsque les élus étudiants sont intervenus, ce n'est pas la direction qui leur a répondu, mais les élus enseignants. Cela montre à quel point ce projet n'est pas un projet de la direction, mais de l'école dans son ensemble. Il a été élaboré par un dialogue entre les trois parties concernées. Sur des questions d'éducation, il est normal que ceux qui apportent le plus soient les enseignants, qui ont de l'expérience, et la direction dont c'est la responsabilité. Il serait assez étonnant que la jeunesse puisse apporter plus que l'âge et l'expérience en ce qui concerne l'éducation. Cela ne veut pas dire que l'avis des étudiants n'a pas de valeur. Mais il est à peu près inévitable qu'il ait une valeur qui peut paraître marginale par rapport à l'effort de la direction et des enseignants sur un tel sujet.

Il propose de voter en bloc sur ces propositions de résolution, en tenant compte des modifications apportées au cours du débat.

Laurent BIGORGNE rappelle que la résolution 1 a été modifiée ainsi : « Les présentes résolutions annulent et remplacent les résolutions votées par le Conseil de Direction du 28 juin 1999 après avis de la Commission paritaire du 21 juin 1999. »

Michel PEBEREAU propose cette formulation pour le début de la résolution 2 : « Le cycle du diplôme de l'IEP de Paris (4^{ème} et 5^{ème} années d'études) offre une formation générale de niveau master comprenant un tronc commun d'enseignements fondamentaux... », le reste de la résolution étant inchangé.

c) Vote :

Les cinq propositions de résolutions sont adoptées par 20 voix pour et 4 contre.

Laurent BIGORGNE indique que le règlement du Cycle international d'études politiques (CIEP) a reçu à l'unanimité un avis favorable de la Commission paritaire du 17 mai. Il a pour objectif de permettre aux étudiants étrangers entrant directement en master à Sciences Po de suivre exactement la même formation que les autres étudiants, alors qu'ils suivaient jusqu'ici une scolarité aménagée. Après trois années de fonctionnement de ce cycle, il leur est proposé de suivre la même scolarité que tous les étudiants en master.

Michel PEBEREAU pense que dans la mesure où il y a approbation unanime de la Commission paritaire, le Conseil pourrait peut-être faire l'économie d'un débat, si les membres du Conseil en sont d'accord.

Jean-Baptiste DABEZIES rappelle simplement que cette unification des scolarités était une revendication forte de l'UNI lors des dernières élections.

Le règlement du CIEP est adopté à l'unanimité.

Michel PEBEREAU propose de reporter l'examen du bilan de l'aide sociale à la prochaine réunion, puisqu'il est près de 10 heures.

II. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 26 avril 2004

Le procès-verbal est adopté.

III. Echange d'informations sur des questions diverses

Jean-Baptiste DABEZIES rappelle que la direction a plusieurs fois évoqué l'ambition d'une évaluation de Sciences Po au niveau européen. Il demande où en est le comité national d'évaluation. Par ailleurs, en ce qui concerne le 1^{er} cycle de Menton, il croit savoir que la direction envisage un partenariat avec l'IEP d'Aix-en-Provence. Il pense que cela pourrait intéresser le Conseil de Direction. Il demande s'il est prévu de débattre en Conseil du principe de ce partenariat avant que l'accord ne soit conclu.

Richard DESCOINGS répond que ce débat est prévu en juin. En ce qui concerne l'évaluation de Sciences Po, la deuxième étape du processus d'évaluation par le Conseil national d'évaluation des universités (CNU) est en train de s'achever. Cette étape consiste à répondre à 150 questions posées par le Conseil d'évaluation. Les questions et les réponses apportées par la direction seront placées sur le site web de Sciences Po, avec appel à contribution des élèves, des enseignants et des salariés, qui pourront ajouter leurs commentaires et modifier les réponses faites. L'étape suivante sera la désignation par le CNU d'experts scientifiques extérieurs à Sciences Po.

Patrice-Michel LANGLUME demande une précision au directeur à la suite d'un point de presse sur l'école de journalisme. Certains articles ont parlé d'une période de deux ans pour habilitier la formation offerte par l'école de journalisme de Sciences Po. Il demande ce qu'il en est exactement et ce que cela signifie pour la rentrée prochaine.

Richard DESCOINGS répond que la convention collective qui statue sur le métier de journalisme prévoit qu'une école de journalisme ne peut présenter de demande d'habilitation par la Commission paritaire professionnelle qu'après un laps de temps de deux ans après l'arrivée sur le marché du travail. Cette procédure ne pourra être enclenchée qu'après la sortie de la deuxième promotion de l'école de journalisme. Il est ensuite nécessaire de remplir une série de critères pour être habilité.

Stanislav KUBACEK indique qu'il a consulté les informations sur l'aide sociale, sur son bilan et sur le projet pour l'année prochaine affichées sur le site de Sciences Po. Il a constaté que le site contient malheureusement peu d'informations sur la situation des étudiants étrangers. Le document de bilan qui devait être examiné aujourd'hui ne distingue pas suffisamment la situation des étrangers. Puisque l'ambition de Sciences Po est d'avoir une ouverture renforcée sur l'international et d'accueillir de plus en plus d'étudiants étrangers, il serait intéressant de savoir comment ils vivent et quelle aide sociale ils perçoivent. Il demande si Ghislaine Fau pourrait donner plus d'indications chiffrées lors de la prochaine séance. Il rappelle qu'il y a toujours des étrangers qui vivent dans des situations précaires, notamment dans les 1^{ers} cycles délocalisés. Il serait intéressant pour eux et pour les futurs étudiants de voir clairement sur le site de Sciences Po quelles sont leurs possibilités d'obtention de bourses, quels sont les montants maximaux et comment ils sont accompagnés. Il rappelle que la direction a assuré à plusieurs reprises qu'un grand effort serait fait pour les bourses des étudiants étrangers dans le cadre de la réforme des droits de scolarité. Mais il constate que le bilan de l'aide sociale et le site de Sciences Po sont avares d'informations à ce sujet.

Richard DESCOINGS répond que s'il y a avarice, elle ne concerne que l'information. Sciences Po fait beaucoup pour les étudiants étrangers. Cette question sera traitée lors du bilan de l'aide sociale à la prochaine séance.

Antoine DETOURNE ajoute que les étudiants étrangers sont inquiets devant le nouveau régime des droits de scolarité. En effet, il n'y a toujours pas de clarification sur l'harmonisation des régimes fiscaux. Des étudiants risquent de se retrouver en situation d'insécurité financière si ce problème n'est pas rapidement résolu.

Richard DESCOINGS répond que la direction s'efforce de faire avancer cette harmonisation.

Jean-Marie ALLIAUME souhaite revenir sur la question de la sélection dans les anciens 3^{èmes} cycles intégrés dans les masters. Il demande s'il serait possible de créer un groupe de travail associant enseignants, étudiants et direction qui aurait pour mission de faire un bilan annuel des décisions des commissions d'admission en master concernant les candidats venant des 1^{er} cycles de Sciences Po. Les chiffres qu'il a donnés tout à l'heure ne permettent pas d'apprécier dans le détail les rejets de candidatures. Il pourrait être intéressant de faire un bilan annuel, qui permettrait de mieux comprendre les problèmes qui peuvent se poser avec les étudiants qui postulent parfois pour un master pour lequel ils n'ont pas toujours reçu la formation qui leur permettrait de réussir.

Richard DESCOINGS répond qu'il le fera volontiers.

Michel PEBEREAU pense que c'est une bonne idée, qui permettra de dédramatiser cette question.

La séance est levée à 10 heures 10.